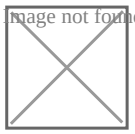

résiliation abusive de l'opérateur Virgin mobile

Par **Arnojad**, le **17/02/2009** à **22:11**

Bonjour
merci pour votre site
j'ai contracté 2 forfait de téléphone portable au mois de novembre 2008, je n'ai pas pu honoré 2 prélèvements consécutifs (Janvier/Février) pour chacun des portables, de la Virgin mobile à résilier les 2 lignes et me demande de payer la durée des forfaits qui était de 2 ans chacun; cela me fait 900€ à payer je trouve que c'est du vol étant donné que j'étais prête à payer ce que je leur devais; quand je l'ai appelé pour régler ,il m'ont dit que c'était le contentieux qui avait mon dossier et que je n'avait qu'a payer;
AIDER MOI je ne connais pas mes droits et je trouve cela tellement injuste,de plus si je ne paye pas je ne peut pas reprendre un forfait à mes enfants;
Codialement

Par **windbixente**, le **17/02/2009** à **23:01**

Bonsoir,

Votre question doit avoir sa réponse dans votre contrat de souscription. Il faut rechercher la clause de résiliation unilatérale de la part d'une des deux co-contractant.

Bon courage

Par **corinnenelson**, le **04/02/2010** à **14:28**

Bonjour

et bien! j'ai le même souci! sauf que mon abonnement chez virgin date de septembre dernier. J'ai pourtant donné mes ref bancaires, mais il ne prélève pas, je dois à chaque fois payer par internet. Depuis décembre le paiement en ligne ne fonctionne pas, j ai tenter de les joindre sur un numéro, qui est en plus surtaxé sur ma ligne adsl, le délai d attente est infernal, quand on est pas coupé, on s explique dans le vide et on a des réponses "automatiques" faites par des robots humains. Il devait me rappeler, ils ne lon pas fait? Resultat en janvier , meme souci, je n'ai pas pupayer en ligne, j accumule deux échéances de retard. Il viennent de

couper ma ligne et me demande 2 ans d'abonnement à payer! soit près de 800 euros! Je viens d appeler pour un responsable ou le services comptable, on retombe sur un robot humain qui vous lit un texte! Je crois qu'il existe un droit de réclamation, ils n'ont pas le droit d'imposer leur sentence surtout si c 'est de leur faute!
Merci de vos conseils
CORINNENELSON

Par **arno**, le **23/04/2010** à **13:45**

bonjour,

voila meme soucis je n'ai pas vu que deux prelevements de virgin mobile ne sont pas passer (pourtant il y avait l'argent) bref ce matin je me lève plus de reseaux!! j'appel virgin pour regler les 2 mois et la surprise la conseillere me dis que ma ligne est resilié !!! j'ai halluciné alors je lui repond : je ne l'avais pas vu! et la elle me dis "ce n'est pas moi qui va surveiller votre compte! le comble lol alors je lui demande qu'elle me remette ma ligne et conclusion : "votre ligne est desactivé et votre dossier chez un contentieux " rien a faire me repond... 20mois a payer... que je ne paierai pas c clair.
comment faire? on peut recuperer sa ligne? merci de votre aide....a bout....

Par **sasasa44**, le **06/12/2010** à **14:31**

[s]BOnjour tout le monde
[/s]
Arno il m'arrive la même chose que toi exactement!
Virgil Mobil sont des vrais bo parleur, ils m ont dit qu'il m'ont envoyer des lettres de relances c'est totalement faux.

Une opératrice m'a clairement dit qu'ell avait la trace d'envoi, j'ai rappelé une autre fois je suis tomber sur une opératrice qui ma dit qu elle a pas d'envoi postal mais qu'elle a laisser un message vocale c'est qui est faux de chez faux!!!!

Les opératrices de virgil mobilse sont de véritable garces et pas très professionnel.

Je te conseil et c d'ailleurs ce que j'ai fait, opposition sur ta carte bancaire...

Ensuite tu envoie un courriel a la DGGCRF tu peux également écrire aux services consommateur.

POur ma part j'ai contacté une avocate tu peux m'envoyer t coordonnée si tu veux des renseignements sur l'evolutions

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **fedos**, le **17/12/2011** à **12:11**

Bonjour,

J'ai exactement le même problème que vous. Résiliation suite à deux défauts de paiement (problème carte bleue) sans aucune relance.

Comment ça s'est terminé pour vous ?

Par **marco421**, le **13/01/2012** à **19:38**

Bonjour, je me retrouve dans la même situation,
jamais eu de problème en 18 mois puis Virgin rencontre des problèmes de prélévement et décide de résilier ma ligne sans me prévenir (Courrier, mail, appel...)
J 'ai pourtant fait le nécessaire pour régler mes factures dès que j'ai découvert le problème (avant la résiliation)

J'ai de plus contacté le service Client, furieux de découvrir que je n'avais plus de ligne et par conséquent perte du numéro.
Par contre à force de les questionner, le conseiller m'a dit et j'ai demandé à plusieurs reprise que je ne devais rien.

Alors est ce que je peux utiliser l'argument du conseiller ?
Sinon au pire je suis prêt à suivre la loi Chatel, mais est ce qu'elle s'applique dans ce cas ?

Par **3flow**, le **31/01/2012** à **02:02**

Wow mais c est quoi ce délire?!?Je cherche un cas comme le mien par hasard en tappant les mots clés résiliation abusive virgin mobile forum et je me rend compte que Virgin fait çà en masse!!!
J ai exactement le même souci que vous, suite à 2mois de prélèvements non honorées Virgin m'a couppé ma ligne sans avertissements par lettres ou mails, puis me l'ont rétabli après 10jours en me disant effectivement que c'était une erreur de leur part. Je pensais qu'ils allaient me dédommager dans la mesure où ils étaient en tord de ne m'avoir prévenu et que j'étais dans l'incapacité d'emettre ou de recevoir des appels, mais au lieu de çà une semaine plus tard je reçois une facture de plus de 600€! qui sont effectivement les 14mois qui restent à payer de mon abonnement que j'ai jamais demandé de résilier.
Je leur ai bien évidemment envoyé un mail adressé au directeur du service client il y a 2jours ouvrés, mais je n'ai eu aucune réponse pour le moment...
A voir vos messages de résiliation abusive, je me demande s'il n'y aurait pas une consigne ou une stratégie de la part de Virginmobile pour se faire de l'argent rapidement car çà m'était déjà arrivé une fois de payer en retard sans pour autant subir des mesures aussi radicales.
Dites-moi par la suite si vous avez des nouvelles, je vous dirai si j'en ai également, et au pire j'irai voir la police pour porter plainte et savoir les procédures à suivre dans ce cas

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **janus2fr**, le **31/01/2012** à **07:57**

[citation]Dites-moi par la suite si vous avez des nouvelles, je vous dirai si j'en ai également, et au pire j'irai voir la police pour porter plainte et savoir les procédures à suivre dans ce cas[/citation]
Une plainte suppose une infraction pénale, quelle est-elle ici ?

Par **marco421**, le **31/01/2012** à **19:37**

En fait, en lisant les CGV, je pense qu'ils n'ont pas respecté le contrat. En effet il est mentionné qu'il doive prévenir le client et il ne l'ont pas fait.

J'ai lu aussi la loi Chatel, et il me semble que ca peut s'appliquer pour un abonnement de 2 ans (Il me restait 5 mois), ca précise en gros si le contrat est rompu.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018047976

Quelqu'un pourrait confirmer ? merci

J'oubliais, l'ai été prélevé de 5 mois d'uncoup :/

Par **fedos**, le **31/01/2012** à **21:47**

De mon côté j'ai fait appel à ma protection juridique et ils sont en train de négocier un accord amiable avec Virgin mobile mais je ne leur fait pas confiance.
Ils m'ont dit que si il n'y avait pas accord amiable ils ne poursuivraient pas car c'est à moi de prouver que je n'ai pas reçu de lettre de rappel et que ma ligne n'a pas été suspendue.
Comment prouver que je n'ai pas reçu de lettre de rappel.
Pour prouver que ma ligne n'a pas été suspendue est-ce que le journal des appels du téléphone suffit ?
Car malheureusement je n'ai pas de facture détaillée.

Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas à Free de prouver qu'ils ont respecté les CGV.

De toutes façons si le dossier ne s'arrange pas la DDPP locale et si ça ne suffit pas j'irai voir le juge de proximité.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés